

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal /n° 31-2017**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	12/04/2017
Présents	14
Absents	9
Procurations	4
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du douze avril deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le **dix-huit avril deux mille dix-sept à vingt et une heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, VIDAL Candy à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

**Absents** : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

**Objet : Taux des taxes locales 2017**

Madame le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose au Conseil Municipal de fixer le taux des trois taxes. Elle rappelle ceux de 2016 et précise qu'ils sont inchangés depuis 2006 :

- Taxe d'habitation : 14,54 %
- Taxe foncière bâti : 23,99 %
- Taxe foncière non bâti : 104,49 %

Elle demande au Conseil de se prononcer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

▪ **Décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes locales, qui sont donc fixées pour 2017 à :**

Taxe d'habitation : 14,54 %  
Taxe foncière bâti : 23,99 %  
Taxe foncière non bâti : 104,49 %

▪ **Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de Mme Le Maire



Pierre GARCIA

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170418-3102017-DE